

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 22/05/2023

Rapportu n°3

**Études Assistance à Maîtrise d’Ouvrage –
Mobilité Schéma Routes Communales –
Cyclo pédestre PMR.**

**SERVIZIU DEMUCRAZIA PARTICIPATIVA
MUBILITÀ / SERVIZIU PRUGHJETTI**

Mobilità Città di Biguglia

La Città di Biguglia envisage de favoriser sur ses routes communales la mise en place d'aménagements répondant aux différents modes de déplacements doux en privilégiant par ordre d'importance : le piéton/PMR, le cycliste, etc..

Elle souhaite en effet développer en synergie avec la Collectivité de Corse et la Communauté de Communes de Marana Golo les mobilités alternatives à la voiture et encourager la pratique du vélo et de la marche.

L'objectif est de :

- 1) Favoriser si possible le partage de la voirie pour tous les usagers (piétons, PMR, vélos) tout en considérant les transports en communs, voitures et transports logistiques,
- 2) Résorber les points noirs identifiés pour chaque mode de transport,
- 3) Créer et restructurer les voies (notamment une voie douce) afin de valoriser les liaisons inter-quartiers et intracommunautaires,
- 4) Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville selon les différents modes de transports : services à la population, lieux culturels et sportifs, établissements scolaires, commerces et zones d'activités, gare.
- 5) Favoriser les transports en communs et les modes dits « doux ».

Les axes communaux principaux qui doivent être traités en priorité sont :

1. Les Routes Pascal Paoli et République,
2. La Route Vincentello d'Istria,
3. La Route de Petrelle,
4. La Route de Saint-Antoine,
5. La Route de la Gare,
6. La Route de l'hippodrome,
7. La Route des maraîchers,
8. La Route du Collège,
9. L'Allée des Rossignols,
10. L'Ancienne voie ferrée (pour la voie douce).

Nous devons donc désormais qualifier et quantifier le programme opérationnel ainsi que les travaux à réaliser.

Pour ce faire, il convient de réaliser une analyse de pacification de trafic et de valorisation des mobilités douces.

Il conviendra de prioriser la mise en œuvre des aménagements par le biais d'un plan pluri annuel d'investissement et d'évaluer les impacts sur le report de trafic sur les voies adjacentes.

Pour ce faire nous envisageons d'être accompagnés par deux Bureaux d'Etudes Spécialisées qui ont répondu à notre consultation.

I. Cabinet INDDIGO :

Pour les Routes n°1 à 9 (à savoir les routes Pascal Paoli et République, la route Vincentello d'Istria, la route de Petrelle, la route de Saint-Antoine, la route de la Gare, la route de l'hippodrome, la route des maraîchers, la route du Collège et l'Allée des Rossignols), le Cabinet INDDIGO nous a transmis une offre de prestation de services dont le coût est de 26 425 € H.T.

La durée de cette étude qui doit démarrer début juin 2023 sera de deux mois.

Aussi, il est proposé de demander à l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse une aide financière pour cette étude à hauteur de 80 % du montant présenté.

Le plan de financement proposé pour l'Etude du Cabinet INDDIGO est le suivant :

Organismes	Montants	%
Cità di Biguglia	5 285,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	21 140,00 €	80 %
Total	26 425,00 €	100 %

II. INFRACONSULTING :

Pour l'Ancienne voie ferrée (n°10 / voie douce), le Cabinet INFRACONSULTING nous a transmis une offre de prestation de services dont le coût est de 18 000 € H.T.

La durée de cette étude qui doit démarrer début juin 2023 sera de neuf mois.

Aussi, il est proposé de demander à l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse une aide financière pour cette étude à hauteur de 80 % du montant présenté.

Le plan de financement proposé pour l'Etude du Cabinet INFRACONSULTING est le suivant :

Organismes	Montants	%
Cità di Biguglia	3 600,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	14 400,00 €	80 %
Total	18 000,00 €	100 %



Il est donc demandé au Conseil Municipal :

ARTICLE PREMIER – D’approuver ces deux études qui concourent à la mise en place du schéma communal global Mobilité de la Città di Biguglia ;

ARTICLE 2 – D’approuver les deux plans de financement comme exposés ci-dessus ;

ARTICLE 3 – D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ces plans de financement.